

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 45001:2023

Systemes de management de la santé et de la sécurité au travail - Exigences et lignes directrices pour leur utilisation (ISO 45001:2018)

Managementsysteme für Sicherheit und
Gesundheit bei der Arbeit -
Anforderungen mit Anleitung zur
Anwendung (ISO 45001:2018)

Occupational health and safety
management systems - Requirements
with guidance for use (ISO 45001:2018)

08/2023



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 45001:2023 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 45001:2023.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO 45001:2023

NORME EUROPÉENNE **EN ISO 45001**

EUROPÄISCHE NORM

EUROPEAN STANDARD

Août 2023

ICS 13.100; 03.100.70

Version Française

Systemes de management de la santé et de la sécurité au travail - Exigences et lignes directrices pour leur utilisation (ISO 45001:2018)

Managementsysteme für Sicherheit und Gesundheit bei der Arbeit - Anforderungen mit Anleitung zur Anwendung (ISO 45001:2018)

Occupational health and safety management systems - Requirements with guidance for use (ISO 45001:2018)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 7 août 2023.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos européen	3
-----------------------------	---

Avant-propos européen

Le texte de l'ISO 45001:2018 a été élaboré par le Comité technique ISO/TC 283 « Management de la santé et de la sécurité au travail » de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et a été repris comme EN ISO 45001:2023 par CCMC.

La présente Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en février 2024 et les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en février 2024.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne sauraient être tenus pour responsables de l'identification de ces droits de propriété en tout ou partie.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information et toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve sur le site web du CEN.

Selon le règlement intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 45001:2018 a été approuvé par le CEN comme EN ISO 45001:2023 sans aucune modification.

**Systèmes de management de la
santé et de la sécurité au travail —
Exigences et lignes directrices pour
leur utilisation**

*Occupational health and safety management systems —
Requirements with guidance for use*



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2018

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en oeuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Geneva
Tél.: +41 22 749 01 11
Fax: +41 22 749 09 47
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	v
Introduction	vi
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Contexte de l'organisme	8
4.1 Compréhension de l'organisme et de son contexte.....	8
4.2 Compréhension des besoins et attentes des travailleurs et autres parties intéressées.....	8
4.3 Détermination du périmètre d'application du système de management de la S&ST.....	9
4.4 Système de management de la S&ST.....	9
5 Leadership et participation des travailleurs	9
5.1 Leadership et engagement.....	9
5.2 Politique de S&ST.....	10
5.3 Rôles, responsabilités et autorités au sein de l'organisme.....	10
5.4 Consultation et participation des travailleurs.....	11
6 Planification	12
6.1 Actions à mettre en œuvre face aux risques et opportunités.....	12
6.1.1 Généralités.....	12
6.1.2 Identification des dangers et évaluation des risques et opportunités.....	13
6.1.3 Détermination des exigences légales et autres exigences.....	14
6.1.4 Planification des actions.....	14
6.2 Objectifs de S&ST et planification des actions pour les atteindre.....	15
6.2.1 Objectifs de S&ST.....	15
6.2.2 Planification pour l'atteinte des objectifs de S&ST.....	15
7 Support	16
7.1 Ressources.....	16
7.2 Compétences.....	16
7.3 Sensibilisation/prise de conscience.....	16
7.4 Communication.....	16
7.4.1 Généralités.....	16
7.4.2 Communication interne.....	17
7.4.3 Communication externe.....	17
7.5 Informations documentées.....	17
7.5.1 Généralités.....	17
7.5.2 Création et mise à jour des informations documentées.....	18
7.5.3 Maîtrise des informations documentées.....	18
8 Réalisation des activités opérationnelles	18
8.1 Planification et maîtrise opérationnelles.....	18
8.1.1 Généralités.....	18
8.1.2 Élimination des dangers et réduction des risques pour la S&ST.....	19
8.1.3 Pilotage du changement.....	19
8.1.4 Acquisition de biens et services.....	19
8.2 Préparation et réponse aux situations d'urgence.....	20
9 Évaluation des performances	21
9.1 Surveillance, mesure, analyse et évaluation de la performance.....	21
9.1.1 Généralités.....	21
9.1.2 Évaluation de la conformité.....	21
9.2 Audit interne.....	22
9.2.1 Généralités.....	22
9.2.2 Programme d'audit interne.....	22
9.3 Revue de direction.....	22